



Bon No : 003300898		1ere Gachée : 13:58 (1)		Date : 15/04/2026		bpe2604092139		Zone : ZONE 04					
Quantité : 1.60 m3		Réf. commande(2) :		Véhicule : ED749MP		SOP09		Chauffeur : JULIEN					
Client : TELLIER ENT TELLIER		Chantier : BERCK BERCK		187 BOULEVARD DE BOULOGNE		Transport :		JULIEN					
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE					
15:00								00:00					
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)		Classe chlorure		Consistance(7)		Dmax	
823XC1S4		BPS NF EN 206 A2/CN				XC1, XC2 (F)		0.40 %		S4 (160 à 210 mm)		12.5	
Ciment(type et classe)		CEMIII/A -LL 42.5R CE CP2NF		Additions(type)		0		Dosage(C+Ka)(5)		286		Résistance caractéristique(4)	
												C 25/30	
Appellation commerciale : BPS C25/30 XC1(F) D12 S4 II 42		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 4°C									
Propriétés spécifiées :													
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE									
		SPHRE 3000 1 %		Nom:								Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:		Signature:											

CONSEILS DE SECURITE:
Xi:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures



- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cubes.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non